



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° DM-20-251
L'ASSOCIATION LA ROUSSE POUR EN DATE DU 23 OCTOBRE 2020
L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 5
ET 6 FEVRIER 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association La Rousse, représentée par Madame Catherine Drouillet, mandatée par Madame Véronique Pioline, Présidente, dont le siège social est situé 11, rue des Haies – 75 020 Paris – pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Le plus beau cadeau du monde » les vendredi 5 et samedi 6 février 2021, dont le coût total est fixé à 8 713,24 € (huit mille sept cent treize euros et vingt-quatre centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association La Rousse, représentée par Madame Catherine Drouillet, mandatée par Madame Véronique Pioline, Présidente, dont le siège social est situé 11, rue des Haies – 75 020 Paris – un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Le plus beau cadeau du monde » les vendredi 5 et samedi 6 février 2021, dont le coût total est fixé à 8 713,24 € (huit mille sept cent treize euros et vingt-quatre centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201023-lmc1H7830H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/10/2020
Date de Publication : 23/10/2020